AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (15)ItemJean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 11 mars 1874

# Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 11 mars 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation3 p. (74r, 75r, 76v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 11 mars 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47760

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>11 mars 1874</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Brétignère</u>
Lieu de destinationLaon (Aisne)

## **Description**

RésuméGodin a reçu la lettre que Brétignère, inspecteur d'Académie, a envoyée à monsieur Poëtte. Il proteste contre les calomnies dont les écoles du Familistère sont victimes : « Les enfants des écoles que j'ai fondées ont toujours reçu avec soin l'instruction morale et religieuse, de manière à satisfaire suivant moi aux obligations de la loi et au respect de la liberté de conscience. » Godin pensait qu'il ne devait faire qu'un enseignement religieux préparatoire qui serait complété à l'église par le curé, mais puisque l'autorité en décide autrement, il demande à l'inspecteur de lui indiquer comment le curé doit faire l'enseignement religieux dans ses écoles. Il souhaite que ces instructions lui soient adressées plutôt qu'à monsieur Poëtte. Il précise qu'il a dépensé 100 000 F à la fondation des écoles et qu'il dépense chaque année 20 000 F pour l'éducation et l'instruction des enfants Notes

- Nom du destinataire : d'après la lettre de Godin à l'inspecteur d'académie, 27 septembre 1874 (FG 15 (15), folio 307r).
- La lettre est signée « Godin | Député de l'Aisne | 28, rue des Réservoirs | Versailles ».

#### Mots-clés

<u>Éducation</u>, <u>Religions</u>
Personnes citées<u>Poëtte</u>, <u>Alexandre Onésime</u>
Lieux cités

- Guise (Aisne)
- Guise (Aisne) Familistère : écoles

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 16/06/2024

Versailles II Mars 1/4 Monsieur D' Harspeckur. La lettre que vous aver servite ... M. Feetle, instituteren an Gamilistere. mi a ete transmise ici, elle mi l'occasion de protester une fois de plus contre les boienses exlongries dirigies contra un itabliscement que n'aqui un seul tout : celui d'estre l'unique en son genre. On va has sensument préterion que l'enveignement raligieur n'a stait pai course aux outants; mais on a projecide vienne que l'athaismus a start enserine. Des allégations venues des hersonnes in ceresces n'out were de mai, les enjarets des écoles que j'an fordies out toujours recu avec soin I instruction morale et religione, de manière à satisfaire suivant mai aux obligations de la loi et au respectde la liberté de consciente

ai pu it est vrai avoir le lant de nonser our l'école de nit être surtout affective à l'en seignament noluire et R'adie à l'enseignement religieus Di que l'écote ne devait par conséquen Jonner que des legous préharatoire que le prethe derait complèter à l'in Ouisque d'autoristé en décèse autre went, je desirerais éviter lout confle à attributions dans les Ecoles que j'ai fondices; est pourquoi se viens vous prier, Mannieur l'Inspecteur, de hen vouloir in indiquer sous quelle graine es de quelle mariere le Cure Roit faire Cet enseignement dans to Enoles. Le crois devoir vous faire remarquer is ce soijet que 16. Poette in est que mon surllage, que par conrequest if est surtout wecessive que vas instructions me sorent adresses puisque la responsabilité qui lui incombe n'est que très - secondaire. fai dépende 100 mille pranes a la fondation des Earles que t'ai destintes

an join er à l'instruction des u tants de mes ouvriers ; je dépense venyt. mille prenes chaque annie pour Privilation ex & Gustruckon & ter winter it est done lout martirel que je sois. hour quelque chois dans la direction de ces écotes. Je vous prie par ce motif, de been vousoir une donner des instructions plus precises afen que je puisse hansmettre à Guise les ordres nécessaires. Attender agreen. Wonsieur l'Ouspecteur d'accademie. L'assarance